

Séance ordinaire du 10 mars 2014



2014-03
53

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 10 mars 2014 à 20 heures.

Sont présents à cette session :

| | |
|----------------------------|--------------------------------|
| Siège # 1 Mme Lise Roy | Siège # 4 M. Paul Joly |
| Siège # 2 M. Richard Morin | Siège # 5 M. Rosaire Coulombe |
| Siège # 3 M. Michel Roy | Siège # 6 Mme Madeleine Fortin |

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Rosaire Coulombe, maire suppléant.

Mme Huguette Plante, mairesse, est également présente. Elle occupe le siège du conseiller # 5

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - OUVERTURE DE LA SESSION

Après vérification du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

- Souper de la faim, 11 avril 2014, 17h00, sous-sol de l'église de La Guadeloupe
- Petit mot de Mme la mairesse

2014-03
54

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - OUVERTURE DE LA SESSION
- 02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES
- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 04.01 - Session régulière du 10 février 2014
 - 04.02 - Session spéciale du 18 février 2014
- 05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 06 - CORRESPONDANCE

- **06.01** - Bordereau de correspondances
- **07** - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
 - **07.01** - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
- **08** - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - **08.01** - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
 - **08.02** - Dépôt de la procédure d'utilisation des camions citernes par les employés municipaux
 - **08.03** - Reconnaissance du gyrophare vert (incendie)
- **09** - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS
 - **09.01** - Dépôt des procès-verbaux du Comité des travaux publics
 - **09.02** - Rapport de caractérisation des bassins de rétention (HGE)
 - **09.03** - Offre de service WSP - RSJB
 - **09.04** - Opinion juridique - RSJB
 - **09.05** - Estimés détaillés 763 14e Avenue
 - **09.06** - Comparatif des coûts de téléphonie
- **10** - LOISIRS-TOURISME
 - **10.01** - Rapport mensuel d'activités du mois courant
- **11** - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - **11.01** - Dépôt des procès-verbaux du Comité d'urbanisme
 - **11.02** - Demande de dérogation mineure, M. Julien Gilbert
 - **11.03** - Dossier Lisette Couture / Demande à la CPTAQ
 - **11.04** - Renouvellement d'adhésion (Fleurons du Québec)
- **12** - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - **12.01** - Dépôt des procès-verbaux du Comité des finances
 - **12.02** - Comptes du mois de février 2014 et engagements financiers du mois suivant
 - **12.03** - Rapport des heures supplémentaires du mois de février 2014
 - **12.04** - Dons et commandites
 - **12.05** - Ajustement de certains comptes de taxes
- **13** - LÉGISLATION
 - **13.01** - Projet de règlement 458-2014
- **14** - DIVERS
- **15** - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- **16** - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement,

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2014-03
55

04.01 - Session régulière du 10 février 2014

Copie du procès-verbal de la session régulière du conseil tenue le 10 février dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 10 février 2014, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

2014-03
56

04.02 - Session spéciale du 18 février 2014

Copie du procès-verbal de la session spéciale du conseil tenue le 18 février dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la

tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 18 février 2014, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

06 - CORRESPONDANCE

06.01 - Bordereau de correspondances

Dépôt du bordereau de correspondances, séance régulière du 10 mars 2013. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

Autres documents importants transmis par la direction générale:

- 6.01.02 Nouveau programme d'infrastructure d'eau
- 6.01.03 Miniscribe mars 2014
- 6.01.04 Versement de la subvention du MTQ (amélioration de chemins 2013)
- 6.01.05 Réseau Québécois de villes et villages en santé : Fête de voisins

07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

07.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire

Monsieur le maire suppléant dépose un document préparé par Services Sanitaires Denis Fortier.

Ce document nous informe des données suivantes pour 5 semaines d'opération:

- | | |
|----------------------------|------------------------|
| • Déchets commerciaux: | 14,19 tonnes métriques |
| • Déchets résidentiels: | 25,33 tonnes métriques |
| • Matériaux secs recyclés: | 20,70 tonnes métriques |
| • Recyclage commercial: | 8,69 tonnes métriques |
| • Matières recyclables: | 9,69 tonnes métriques |

08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2014-03
57

08.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie

Le directeur général dépose le procès verbal de la réunion du comité incendie tenue, à 19h, le 5 février 2014.

En conséquence,

Il est proposé par Mme lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal de la réunion du 5 février dernier du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues

Adoptée unanimement.

08.02 - Dépôt de la procédure d'utilisation des camions citernes par les employés municipaux

Le conseiller au siège # 2, M. Richard Morin, fait dépôt de la procédure d'utilisation des camions citernes par des employés du service des travaux publics.

Cette procédure permet aux employés municipaux (dir. des travaux publics, des municipalités participantes au protocole intermunicipal de gestion du service de protection incendie) d'utiliser périodiquement un camion citerne aux fins des opérations d'entretien préventif des réseaux de la municipalité.

Cette procédure prévoit:

- une formation obligatoire des opérateurs
- une procédure de communication entre le directeur des travaux publics et le directeur de la protection incendie
- une procédure de retour rapide en cas d'appel d'urgence (incendie)
- une procédure de retour et de vérification du véhicule emprunté

Le conseil adresse ses félicitations au comité intermunicipal de protection incendie pour l'ouverture collaborative et la qualité du travail accompli.

**2014-03
58**

08.03 - Reconnaissance du gyrophare vert (incendie)

Attendu qu'il est souhaitable de diminuer le temps de réponse des services d'urgence, notamment dans les municipalités qui n'ont pas de pompiers permanents;

Attendu qu'un gyrophare vert permettrait d'identifier rapidement les intervenants en situation d'urgence et les rendrait plus visibles à longue portée, spécialement le soir et la nuit;

Attendu qu'ailleurs au Canada, plusieurs provinces, dont l'Ontario, permettent déjà aux pompiers volontaires d'utiliser ce type de gyrophare;

Attendu qu'un regroupement milite afin de permettre l'utilisation, dans les situations d'urgence, d'un gyrophare vert au Québec et qu'il entend poursuivre ses représentations jusqu'à ce qu'il obtienne gain de cause;

Attendu qu'il y a lieu d'appuyer le regroupement dans ses revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation du gyrophare vert dans les situations d'urgence;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité :

- que le conseil municipal de La Guadeloupe appuie le regroupement dans ses revendications auprès de l'Assemblée nationale du Québec pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgence;
- que le secrétariat municipal soit autorisé à expédier copie de la présente résolution à tout intervenant ou toute instance politique que le service de protection incendie voudra bien lui faire connaître

Adoptée unanimement

09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

09.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité des travaux publics

Aucun procès-verbal à déposer

09.02 - Rapport de caractérisation des bassins de rétention (HGE)

Dépôt du rapport de caractérisation (HGE):

- des sédiments du bassin de rétention # 1, 8e rue Ouest
- des sites potentiels d'épandage sur le territoire de la municipalité La Guadeloupe

Un comité de travail a été tenu réunissant des représentants de:

- Mission HGE
- WSP ingénieurs
- La municipalité La Guadeloupe
- La municipalité de St-Évariste
- Excavations Bolduc inc.

Il y a été convenu de poursuivre les recherches de sites d'épandage et de valider auprès du MDDEP les normes applicables:

- Au recouvrement / revégétalisation du site d'enfouissement de déchets domestiques de St-Évariste
- Au recouvrement / revégétalisation d'une partie de la gravière des Industries de Ciment

**2014-03
59**

09.03 - Offre de service WSP - RSJB

Attendu l'intérêt des citoyens du secteur de relancer le dossier de réfection du Rang St-Jean Baptiste;

Attendu l'offre de services de WSP inc (Génivar) déposée devant ce conseil et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité:

- d'accepter l'offre de services de WSP inc., selon une tarification horaire et une fourchette d'engagement de 1,750\$ d'ici juin 2014.

Adoptée unanimement

**2014-03
60**

09.04 - Opinion juridique - RSJB

Attendu le résultat de l'assemblée de consultation tenue le 3 mars 2014 concernant la relance du projet de réfection du Rang St-Jean Baptiste (RSJB);

Attendu que les propriétaires adjacents au chemin ont convenu de céder du terrain afin d'élargir l'emprise actuelle;

Attendu qu'il était nécessaire d'obtenir un avis juridique concernant la procédure de cession et les autorisations à obtenir de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité:

- de prendre acte de l'avis juridique préparé par Me Christine Talbot, notaire, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante:

- d'aviser les membres du comité permanent de l'excellente nouvelle
- de former un comité permanent de travail du conseil concernant la réfection du RSJB
 - d'y nommer les personnes suivantes:
 - M. Robert Bolduc, prop.
 - M. Sylvain Drouin, prop.
 - M. Julien Lessard, prop.
 - M. Roch Pomerleau, prop.
 - M. Paul Joly, conseillère
 - Mme Madeleine Fortin, conseillère
 - M. Vincent Jacques, directeur des travaux publics

Adoptée unanimement

09.05 - Estimés détaillés 763 14e Avenue

Le directeur général dépose les estimés détaillés des coûts de travaux pour la rénovation de l'immeuble du 763 14e Avenue

09.06 - Comparatif des coûts de téléphonie

Le directeur général dépose un tableau comparatif des coûts de téléphonie entre le système filaire actuel et un système 100% IP, sur une période de 60 mois

Le système filaire = 35,971 \$

Le système IP = 17,515 \$

L'économie mensuelle serait de l'ordre de 307 \$

10 - LOISIRS-TOURISME

10.01 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

Aucun rapport à déposer.

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

**2014-03
61**

11.01 - Dépôt des procès-verbaux du Comité d'urbanisme

Le directeur général dépose le procès verbal de la réunion du comité d'urbanisme tenue depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal de la réunion suivante du comité d'urbanisme et des recommandations qu'il contient:

- Réunion du 27 janvier 2014

Adoptée unanimement

**2014-03
62**

11.02 - Demande de dérogation mineure, M. Julien Gilbert

Dépôt d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble appartenant à M. Julien Gilbert et sis sur les lots 26-B-25-P, 26-B-26-P et 26-B-31-P du Rang B du canton de Forsyth.

- Monsieur Gilbert demande l'autorisation d'agrandir son garage existant pour y exercer un commerce de mécanique automobile:

- superficie actuelle: 19' x 26' (494 pieds carrés)
- superficie demandée: 35' x 50 (1750 pieds carrés)
- Le règlement d'urbanisme autorise une superficie équivalente à 80% de la résidence.
 - dans le cas présent une superficie de 720 pieds carrés pourrait être autorisée.

Attendu que la demande de dérogation mineure de M. Julien Gilbert à été étudiée par le comité d'urbanisme lors de la réunion du 4 mars dernier;

Attendu que le comité d'urbanisme recommande de ne pas autoriser cette dérogation mineure pour les raisons suivantes:

- la dérogation demandée est majeure
- l'autorisation de cette demande risquerait de créer un précédent

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité de refuser la demande de dérogation et, par ce fait, de ne pas procéder à l'affichage public de cette demande.

Adoptée unanimement

**2014-03
63**

11.03 - Dossier Lisette Couture / Demande à la CPTAQ

Attendu la demande d'autorisation de Mme Lisette Couture, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), concernant:

- la relocalisation de sa cabane à sucre du lot 35-A-1 au lot 35-B-1 du Rang 14 Sud du Canton de Shenley;
- la construction annexée d'une résidence permanente;
- le réaménagement des ponceaux et entrées au chemin public;

Attendu que:

- la propriété de la demanderesse est zonée AG (agriculture densifiée)
- la demanderesse est tenue d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ, pour son projet de construction d'une résidence permanente, puisque ce territoire n'est pas assujéti à l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité d'aviser la Commission de protection du territoire agricole du Québec:

- que la demande ne déroge à aucun règlement municipal
- que la municipalité appuie la demande de construction d'une résidence permanente sur les lots de la demanderesse.

Adoptée unanimement

**2014-03
64**

11.04 - Renouvellement d'adhésion (Fleurons du Québec)

Attendu la période de renouvellement d'adhésion aux Fleurons du Québec;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité que la municipalité de la Guadeloupe mette fin à son membership à la Corporation des Fleurons du Québec.

Adoptée unanimement

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

12.01 - Dépôt des procès-verbaux du Comité des finances

Aucun procès-verbal à déposer

Le directeur général dépose cependant:

- Les états financiers sommaires et détaillés au 2014-02-28

**2014-03
65**

12.02 - Comptes du mois de février 2014 et engagements financiers du mois suivant

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité des finances qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité

- que les comptes du mois de février 2014, au montant total de 332,497.74 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

| | |
|------------------------------|---------------------|
| • Comptes payés | 201,494.84 \$ |
| • Comptes à payer | 71,297.90 \$ |
| • Salaires nets versés | 39,753.70 \$ |
| • <u>Remises d'employeur</u> | <u>19,951.30 \$</u> |
| • Total | 332,497.74 \$ |

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de mars 2014 pour un montant total de 59,280.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

12.03 - Rapport des heures supplémentaires du mois de février 2014

Dépôt du rapport des heures supplémentaires effectuées par les employés durant le mois de février 2014

**2014-03
66**

12.04 - Dons et commandites

Attendu les demandes de dons et commandites étudiées par le conseil en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité d'adopter les positions suivantes pour chacune des demandes et d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le déboursé immédiatement:

- Corps des Cadets de la Haute-Beauce.....100.00 \$
- Polyvalente Bélanger (marche contre l'intimidation).....0 \$
- Maison de la famille.....0 \$
- 100e anniversaire de l'Église de St-Hilaire-de-Dorset....350.00 \$

- Moisson Beauce.....250.00 \$

Adoptée unanimement.

2014-03
67

12.05 - Ajustement de certains comptes de taxes

Attendu que la municipalité La Guadeloupe a modifié ses règles de tarification des services d'aqueduc et d'égouts sanitaires pour l'exercice 2014 et suivants;

Attendu que ces tarifications reposent maintenant sur des lectures au compteur;

Attendu qu'il y a lieu de préciser le mode de facturation pour certains dossiers pour lesquels la direction générale sollicite l'avis du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité d'adopter les positions suivantes dans les dossiers:

- **7091-69-6590**
 - Le lecteur extérieur ne correspond pas au mesurage du compteur, depuis maintenant 3 ans. L'ajustement, sur une seule année, du rétroactif à facturer occasionne une surfacturation du service d'égouts sanitaires.
 - Proposition:
 - Établir la moyenne théorique de consommation à 110 m3 / année
 - Facturer l'exercice 2014 sur cette base
 - Facturer "à part" 177 m3 pour les exercices 2012 et 2013 à 1.40\$/m3
- **7091-72-9608**
 - Propriétaire d'une résidence multifamiliale (2 logements) le propriétaire s'est fait imposer d'installer un compteur dans chacun des logements. Le propriétaire fait valoir qu'il y aurait eu entente avec l'inspecteur municipal à l'effet qu'il serait facturé pour un seul service de base. Or le règlement oblige la facturation d'un service de base à chaque compteur. Bref 1 seul immeuble, 1 seul compte de taxes, 2 logements, 2 compteurs.
 - Proposition:
 - Facturer un seul service de base comme dans le cas des immeubles locatifs multifamiliaux
- **7291-72-9608**
 - Le propriétaire est branché au réseau d'égouts sanitaires mais n'est pas branché à l'aqueduc. Donc aucune lecture de compteur. Le règlement prévoit une facturation de 80% x 85 m3 x le nb de résidents dans l'immeuble, pour le service d'égouts + un service de base pour l'aqueduc puisque l'immeuble est desservi.
 - Proposition:
 - Facturer un service de base pour l'aqueduc: 170\$
 - Facturer le service d'égouts selon la formule suivante:
80% x 85 x 4 x 1.88\$ = 511.36\$

Adoptée sur dissidence de Mme Madeleine Fortin

13 - LÉGISLATION

Aucune législation.

13.01 - Projet de règlement 458-2014

Le directeur général dépose le projet de règlement no 458-2014 décrétant:

- Des travaux de rénovation de l'immeuble municipal situé au 763, 14e Avenue, La Guadeloupe

14 - DIVERS

Aucun sujet.

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**2014-03
68**

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin, et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h45

Rosaire Coulombe, maire suppléant

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.